

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un lapin

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022
relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Dénomination sociale ou cachet et N° d'ordre pour le vétérinaire	
Intitulé du titre, diplôme, attestation ou certificat et date d'obtention ou d'actualisation	

Certificat délivré le :

Avant d'acquérir un lapin

Acquérir un lapin doit être un acte réfléchi car vous vous engagez pour une durée longue (en moyenne 8-12 ans, variable selon les individus et les races). Vous devez donc vous poser plusieurs questions afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du lapin et votre mode de vie (disponibilité, espace disponible, forme physique...), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (travail, départ en vacances, ...). Il faut aussi tenir compte de la personnalité du lapin, ou encore du choix de sa race.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte tous les stades de vie de l'animal : lapereau, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un lapin est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives. Il demande du temps, de la patience, et une bonne connaissance et compréhension de ses besoins physiques et comportementaux. Dès ses premiers jours, il est indispensable qu'il côtoie ses congénères pour qu'il soit correctement socialisé. A cette période, et tout au long de sa vie, votre lapin devra être familiarisé avec les humains et les autres animaux. Dans le cas contraire, son comportement risque de ne pas être adapté.

Voici quelques questions à vous poser avant toute acquisition :

- *Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un lapin ? Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.*
- *S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ? L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un lapin car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de lapin ?*

- Si vous avez d'autres animaux, avez-vous réfléchi aux réactions de ceux-ci, leur personnalité seront-elles compatibles, et serez-vous en mesure d'assurer le bien-être de chacun d'entre eux ?
- Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour, y compris en tenant compte de son besoin d'activités physiques ?
- Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de garde, frais d'aménagement de l'environnement, frais de litière, ...) ?
- Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un lapin ?
- Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un lapin ?
- Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?
- Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre lapin si vous êtes amené à changer de mode de vie (changement de logement, de travail, ...) ?

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de remettre à plus tard votre projet d'acquisition ou de discuter avec un vétérinaire pour étudier quelles solutions peuvent être trouvées.

Enfin, certains individus présentent des caractères morphologiques ou comportementaux poussés à l'excès (des hypertypes tels que des oreilles tombantes, un nanisme excessif, ...) ou des maladies héréditaires qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des animaux et entraîner des frais vétérinaires importants (surdité, otites à répétition, malocclusion entraînant un défaut d'usure des dents, affections cardiaques, ...). Ces affections sont particulièrement présentes dans certaines races. Il convient de vous assurer auprès d'un vétérinaire que le lapin que vous souhaitez acquérir ne présente pas ces affections.

Le bien-être et la bientraitance

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme « *l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal* ».

Le lapin est un être sensible, qui ressent des émotions positives et négatives. Vous serez responsable de votre animal et vous devrez respecter ses besoins physiologiques et comportementaux (bien le traiter) mais aussi répondre à ses attentes, qui lui sont propres, et qui dépendent de la façon dont il va percevoir son environnement physique et social.

C'est seulement dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Pour bien traiter votre animal, il faut respecter *a minima* les cinq libertés fondamentales suivantes :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : votre lapin doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins ;
- absence de peur et de détresse : l'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives. Notamment, le lapin est ce qu'on appelle une espèce proie, c'est-à-dire qu'il fuit tout danger. Ainsi, s'il est mal socialisé, il va avoir tendance à fuir devant vous et éprouvera de la peur et de la détresse ;

- absence d'inconfort : votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un abri lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées. Cet abri doit être sécurisé pour ne pas qu'il se sauve et qu'il soit à l'abri des prédateurs s'il est dehors ;
- absence de douleur, de blessures et de maladie : l'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire permettant de prévenir l'apparition de maladies et les soigner le cas échéant ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement doit être adapté afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (activité physique, relations avec des congénères, ...).

Les besoins spécifiques du lapin

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter en fonction de la morphologie, du comportement et de la personnalité de votre lapin. En effet, il existe différentes races de lapins, ayant des caractéristiques variables. Ainsi, selon sa race, un lapin peut peser 1 kilo alors que certains peuvent atteindre 10 kilos. De même, certaines races peuvent vivre en extérieur alors que c'est impossible pour d'autres, trop sensibles au froid et aux courants d'air. D'autres, comme les lapins albinos, sont très sensibles au soleil et ne doivent pas y être exposés. De façon générale, tous les lapins sont très sensibles au vent et à l'humidité. Avant d'acquérir un lapin, informez-vous auprès de professionnels sur les caractéristiques de la race du lapin que vous souhaitez acquérir.

Besoins physiologiques

Alimentation

Le lapin est un animal herbivore exclusif. Il doit disposer de foin à volonté, ce qui est essentiel à son alimentation mais permet également de limiter les problèmes de digestion ou les problèmes dentaires. En effet, les lapins ont des dents à croissance continue ce qui implique que l'alimentation doit permettre une usure correcte des dents. Ainsi, le foin constitue la majeure partie de son alimentation car il permet une bonne usure des dents. Cependant, certains foin ne comportant pas tous les nutriments nécessaires, il est important de rajouter des granulés de qualité pour satisfaire à tous les besoins nutritionnels du lapin (2 à 5% de son poids). Vous pouvez lui donner des légumes-feuilles mais en petite quantité (10% de son poids) et cela ne doit pas remplacer le foin. Certains légumes ou végétaux du jardin peuvent présenter une toxicité chez le lapin. Le lapin s'alimente toute la journée, il ne faut jamais le mettre à jeun sous peine de troubles digestifs graves. Il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins de votre animal.

Les lapins sont des animaux caecotrophes, c'est-à-dire qu'il ingère un des deux types d'excréments qu'il produit : les caecotrophes. C'est un comportement tout à fait normal qu'il ne faut absolument pas empêcher. Cependant, ce comportement est rarement observé car les lapins ingèrent les caecotrophes immédiatement à la sortie de l'anus.

Il est impératif de laisser constamment de l'eau fraîche à disposition de votre lapin. C'est particulièrement important car les aliments donnés au lapin sont généralement des aliments secs.

Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.

Sommeil et repos

Le lapin se repose une grande partie de la journée. Ses pics d'activités sont plutôt à l'aube et au crépuscule. De plus, le lapin a un besoin instinctif de se cacher.

Il est donc essentiel que le lapin ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer. Cette zone de repos doit être au calme et doit permettre à l'animal de se cacher. Le lapin ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone.

Si le lapin est dans un enclos extérieur, la zone de repos doit être abritée et protégée des conditions climatiques.

Besoins comportementaux

Hébergement

L'hébergement de votre lapin doit être adapté à celui-ci. Il doit être suffisamment spacieux, organisé avec différents endroits et suffisamment enrichi pour lui permettre d'exprimer son comportement de locomotion et ses autres comportements (sauter, se mettre en position debout, ...). Aussi, il faut nécessairement un endroit sec pouvant servir de cachette et des zones de repos pour que votre animal puisse s'isoler et dormir au calme. Une plateforme est également recommandée car les lapins peuvent à la fois se cacher dessous ou monter dessus. La disposition de ces éléments doit être réfléchie afin de limiter les risques de chute. Le lapin doit pouvoir se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. En effet, le confort thermique du lapin est situé de 15 à 25°C. Il craint la chaleur dès 28°C, les courants d'air et l'humidité. Il n'est pas recommandé de voyager en véhicule non climatisé l'été avec un lapin car cela risquerait un coup de chaleur fatal pour celui-ci.

Lorsque l'animal est momentanément placé en cage, celle-ci doit être correctement équipée. Elle doit comporter plusieurs étages et les coins litières, nourriture et repos doivent être distincts. La cage devra être disposée dans un environnement calme, à l'abri des courants d'air et du bruit. La vie en cage 24h/24 ne respecte pas les besoins comportementaux et physiologiques des lapins et peut causer des problèmes de santé (musculature insuffisante, fragilité osseuse pouvant amener à des fractures graves, calculs et calcification urinaires pouvant se compliquer d'insuffisance rénale irréversible, ...) et des comportements de frustration qui sont un indicateur de mal-être de votre animal.

Si le lapin a accès à un enclos extérieur, celui-ci devra être sécurisé vis-à-vis d'éventuels prédateurs mais également pour éviter que le lapin ne creuse et ne s'enfuit. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (risque d'accident, de vol, ...), votre responsabilité est engagée si votre lapin divague sur l'espace public et cause des dégâts.

Si le lapin est en liberté dans la maison, il faudra faire particulièrement attention aux fils électriques, qui devront être gainés afin de ne pas être rongés.

Si le lapin a suffisamment d'espace, il l'organisera et fera ses besoins toujours au même endroit.

La litière utilisée pour le lapin doit être non abrasive, non poussiéreuse et non irritante pour les pattes et les voies respiratoires. Demandez conseil à votre vétérinaire. La litière doit être débarrassée et le bac nettoyé et désinfecté régulièrement avec des produits adaptés à l'animal.

Activité physique et mentale

Le lapin est un animal proie. Il est très sensible au stress. Il a besoin de calme et de routine.

Le stress peut déclencher des maladies dont le lapin est souvent porteur sain.

Il est recommandé de permettre au lapin d'avoir 3 à 4h d'activité physique par jour, en dehors d'une cage, de préférence le matin et le soir pour respecter son rythme d'activité naturel. Ces moments d'activité doivent lui permettre d'exprimer ses comportements. A

défaut, le lapin risque de développer des comportements anormaux exprimant sa frustration.

Comportements sociaux

Le lapin est un animal social mais territorial. Il est mieux pour le lapin de vivre avec un autre lapin, mais la création d'un couple harmonieux peut être difficile. Il est nécessaire de bien s'informer avant d'organiser la rencontre de deux animaux inconnus car il y a un risque de bagarre violente. Il est presque impossible de faire cohabiter deux mâles adultes. Les petits groupes constitués uniquement de femelles, ou éventuellement mixtes sont à privilégier (uniquement avec des animaux stérilisés pour éviter la reproduction). L'espace disponible doit être suffisamment important pour permettre un comportement de fuite et limiter les agressions.

Le lapin et la lapine ont un comportement sexuel exacerbé : chevauchement, marquages urinaires, défense du territoire, agressivité, accouplement très rapide. La puberté commence vers 3 mois, et il est alors nécessaire de séparer les sexes dès cet âge pour ne pas avoir de portée non désirée et trop précoce.

La stérilisation et la socialisation le plus tôt possible sont des facteurs facilitant la cohabitation. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

La cohabitation du lapin avec un chien ou un chat est possible si les animaux ont été correctement familiarisés. Pour la cohabitation avec d'autres espèces, renseignez-vous auprès de votre vétérinaire car certaines sont à éviter (relations de proie-prédateur).

Sevrage

Le sevrage a lieu autour de 8 semaines. Pour le bien-être du lapin et diminuer les risques de troubles du comportement et les soucis de santé, il ne faut pas acquérir un lapin avant cet âge.

Relation humain-lapin

La familiarisation du lapin avec l'humain doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle est facilitée si les lapins ont été correctement manipulés durant leurs premières semaines de vie. Elle est également facilitée par un comportement approprié (prévenir l'animal, comportement calme, interactions positives, récompenses alimentaires) et en adaptant votre comportement à ses réactions. Assurez-vous que cette phase de familiarisation a été respectée avant de l'acquérir.

Les apprentissages du lapin doivent se faire par la distribution de récompenses (caresses, friandises, félicitations verbales) Cette éducation positive est nécessaire à la création d'une relation de confiance avec vous. Il est fortement déconseillé de recourir à des moyens coercitifs de dressage qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les lapins plus peureux. En cas de problème, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers une personne compétente.

Le lapin doit bénéficier quotidiennement de moments de jeux et de contacts avec les humains. Toutefois, les lapins n'aiment pas être portés. Il doit y être habitué progressivement et si vous devez porter votre lapin, il doit l'être avec précaution pour éviter des fractures de la colonne vertébrale, en mettant une main au thorax et en enroulant son bassin avec l'autre main. Il doit être soulevé délicatement et son dos doit être placé contre le porteur. Il ne faut jamais porter un lapin par les oreilles car c'est douloureux et non sécurisé : le lapin peut se débattre, tomber, et se briser les reins.

Même si la relation de votre lapin avec les humains vous paraît bonne, il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le lapin sans surveillance active. Un enfant seul ne peut pas assumer les besoins quotidiens d'un lapin. Les lapins sont très puissants et peuvent mordre ou griffer très sérieusement s'ils ont peur.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peuvent amener l'animal à des actions qui sont parfois interprétées, à tort, par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

Besoins médicaux

Soins

Votre lapin nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé et les vaccinations recommandées, et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. La vaccination est très fortement recommandée contre deux maladies mortelles pour lesquelles il n'existe pas de traitement (myxomatose et maladie hémorragique du lapin).

En fonction de l'âge de votre lapin et de son état de santé, d'autres soins seront peut-être à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants tels que par exemple le nettoyage de ses oreilles, le brossage de ses poils, voire la coupe des griffes. Ces soins sont à adapter en fonction de la race de votre animal. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. Les affections digestives sont fréquentes chez le lapin donc une attention particulière devra être portée en cas d'abattement, de baisse de son appétit, et/ou d'un arrêt de l'élimination de fèces, lesquels sont des signes qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire en urgence.

Un examen régulier des dents doit être réalisé et vous serez peut-être obligé de modifier l'environnement pour que le lapin puisse faire ses dents et/ou consulter un vétérinaire pour les faire couper.

Stérilisation

La stérilisation de la lapine est nécessaire pour éviter l'apparition d'affections de l'appareil reproducteur.

La stérilisation est également recommandée pour limiter l'apparition de certains comportements désagréables en lien avec le comportement sexuel exacerbé chez le lapin et tout simplement pour éviter les portées dans le cas de groupes mixtes.

Renseignez-vous auprès d'un vétérinaire.

En tout état de cause, il est fortement déconseillé de faire cohabiter des lapins mâle et femelle lorsqu'ils ne sont pas stérilisés.

Vieillesse et fin de vie

Un lapin âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition d'un lapin, gardez en tête que la fin de vie de votre animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

Réglementation

Identification

L'identification du lapin est recommandée pour protéger votre animal et pouvoir le retrouver plus facilement en cas de perte par exemple. Renseignez-vous auprès d'un vétérinaire.

Maltraitance animale et abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les lapins. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental et est passible des peines exposées ci-dessus.

En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

Adoption ou achat

Soyez vigilants sur les offres d'adoption ou d'achat *via* un réseau social : vous risquez de n'avoir aucune garantie du respect de la réglementation et du bien-être de l'animal, et contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, si l'association dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

Pour un achat en élevage, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet. A la remise de l'animal, le cédant doit vous fournir une attestation de cession, un certificat vétérinaire, et dans certains cas un document d'information.

Implications financières et logistiques

Le coût d'entretien d'un lapin dépend de sa race mais également des choix que vous ferez. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif:

- L'alimentation doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité (foin + granulés), le coût mensuel est estimé de 20 à 40 euros pour un lapin nain en bonne santé et peut atteindre 80 à 100 euros par mois pour un lapin de grande taille.
- Le coût d'une grande cage ou d'un enclos est estimé entre 150 et 300 euros.
- La litière représente une dépense non négligeable pouvant atteindre 30 euros par mois.
- Les frais vétérinaires courants pour un lapin sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 150 euros par an (vaccination, ...). La stérilisation, en fonction du sexe de l'animal, de son format, coûte entre 100 et 300 euros. En cas de maladies ou d'accident nécessitant une chirurgie, les coûts peuvent atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros. Une partie de ces frais peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance que votre vétérinaire pourra vous conseiller.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, jeux, caisse de transport, ... ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

Engagement

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un lapin, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à :
.....

Signé le :

Nom, prénom et signature de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations au sujet de la détention d'un lapin :

- <https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/ce-qu'il-faut-savoir-avant-dacquerir-ou-doffrir-un-animal-de-compagnie> ;
- <https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonne-sante-et-contribuer-son-bien-etre>.